

Luxembourg, le 14 mars 2022

## Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de janvier 2022.

### **Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des ménages**

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> des crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 4 points de base en comparaison mensuelle pour s'établir à 1,3 % en janvier 2022 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a diminué de 70 millions d'euros durant cette période pour s'élever à 224 millions d'euros. En comparaison annuelle, le taux s'est contracté de 5 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats a progressé de 15 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe<sup>3</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a progressé de 5 points de base pour s'établir à 1,42 % en janvier 2022. Le volume mensuel des créances nouvellement accordées a diminué de 163 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 404 millions d'euros en janvier 2022. En glissement annuel, le taux a progressé de 18 points de base tandis que le montant des crédits accordés s'est contracté de 47 millions d'euros.

---

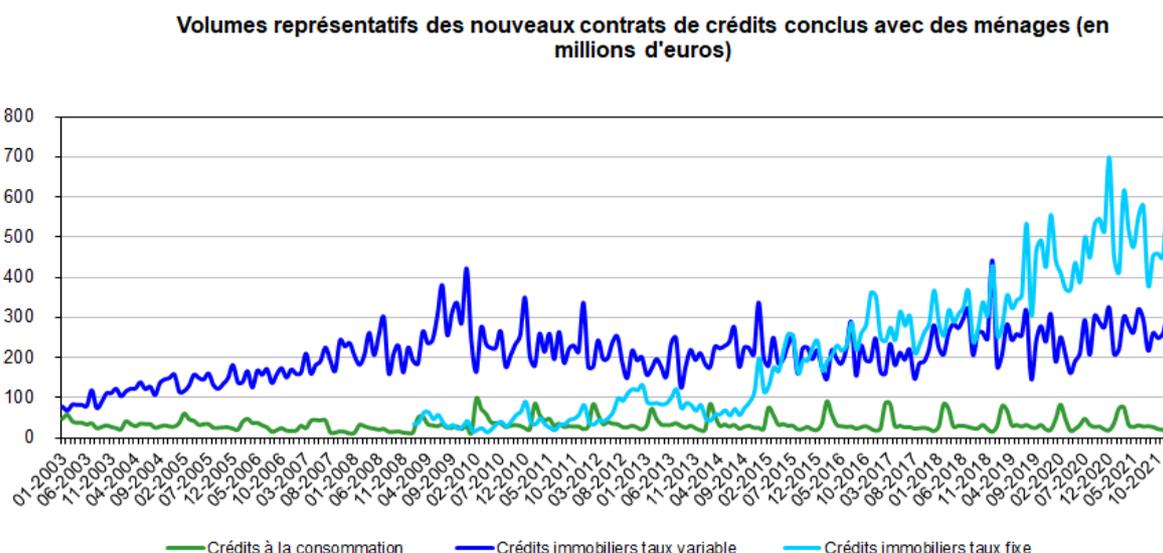
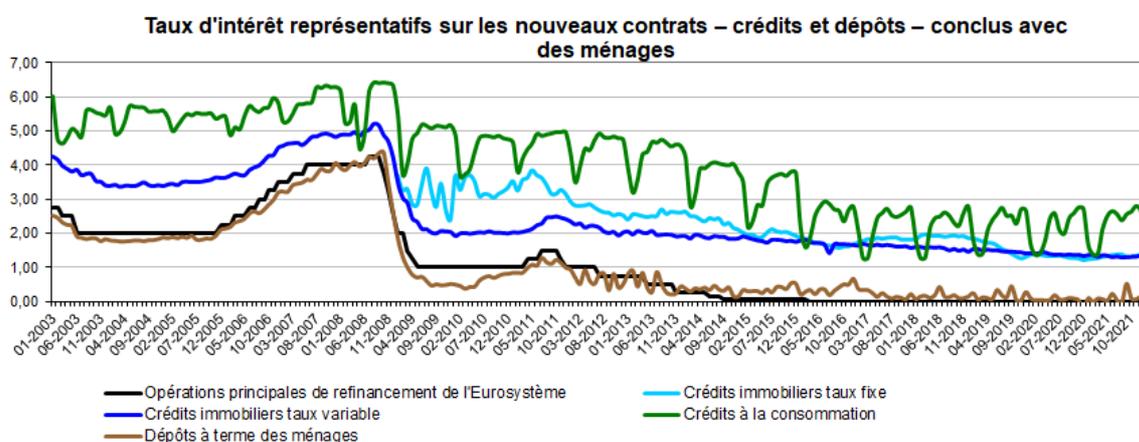
1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, s'est contracté de 92 points de base sur un mois pour s'établir à 1,75 % en janvier 2022 tandis que le volume d'activité a progressé de 24 millions d'euros durant cette période pour s'établir à 39 millions d'euros. En rythme annuel, le taux d'intérêt a progressé de 8 points de base tandis que le volume d'activité a progressé de 3 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est passé de 10 point de base en décembre 2021 à -16 points de base en janvier 2022. En comparaison annuelle, ce taux s'est contracté de 24 points de base.



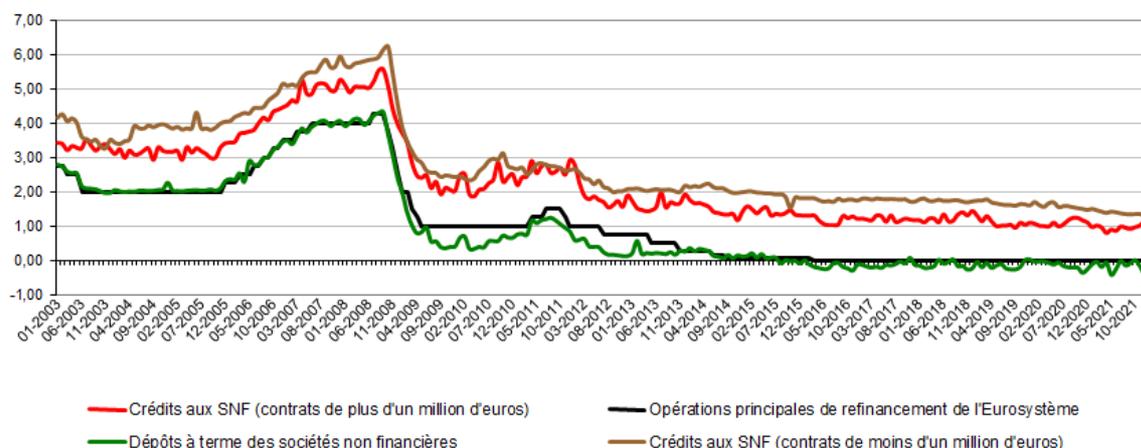
## Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros a progressé de 7 points de base pour s'établir à 1,37 % en janvier 2022. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 130 millions d'euros pour s'établir à 756 millions d'euros. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 12 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a augmenté de 64 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a diminué de 13 points de base sur un mois pour s'établir à 1,02 % en janvier 2022. Le volume de ces crédits nouvellement accordés s'est contracté de 3 155 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 3 002 millions d'euros en janvier 2022. En comparaison annuelle, ce taux a augmenté de 4 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 721 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a progressé de 2 points de base pour atteindre -0,38 % en janvier 2022. En comparaison annuelle, ce taux s'est contracté de 26 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante :

[http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series\\_statistiques\\_luxembourg/03\\_marche\\_capitaux\\_interets/index.htm](http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm)

### **Méthode de pondération**

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

---

Département Relations internationales et communication  
Section Communication  
Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599  
Email : [press@bcl.lu](mailto:press@bcl.lu)  
[www.bcl.lu](http://www.bcl.lu)